

# RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION chargée d'examiner l'objet suivant :

Election complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal – Législature 2013-2017

## Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013. Sur proposition du Bureau du Grand Conseil, le Grand Conseil fixe par décret leur nombre et leur taux d'activité, article 68 de la loi d'organisation judiciaire (LOJV). Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (CST-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préaviser sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal. Cette élection fait suite à la démission de son poste de juge cantonal Monsieur Jacques Giroud au 30 juin 2015, pour raison d'âge.

## Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi après-midi 4 mars 2015, à la Salle du Sénat, au Palais de Rumine, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Jacques Ansermet (Président) ; Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Gloria Capt et Fabienne Despot ; MM. Jérôme Christen, Laurent Miéville, Jacques Perrin et M. Nicolas Rochat Fernandez (Vice-président). La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par ses quatre experts indépendants : MM. Louis Gaillard, Philippe Reymond, Philippe Richard et Jean-Jacques Schwaab. M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

#### Travail de la Commission de présentation

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 16 janvier 2015 dans cette dernière. A la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 14 février 2015, une seule personne avait déposé son dossier auprès du Secrétariat de la Commission de présentation.

La Commission de présentation a entendu le candidat selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique. Les thèmes suivants ont été abordés : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses compétences juridiques, sa personnalité et ses aptitudes personnelles. La durée de l'entretien a avoisiné 45 minutes. Cette audition a permis de cerner la personnalité du candidat, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec soin.

## Préavis de la Commission de présentation

Le candidat, entendu par la commission, est :

- Alex DEPRAZ

A l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont souligné l'excellence de cette candidature pour ce poste de magistrat au Tribunal cantonal. Ils s'accordent à reconnaître la qualité et l'indépendance de M. Dépraz. Par conséquent, les experts formulent un préavis unanimement positif à cette candidature.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré à leur tour et ont été unanimes sur les qualités de M. Alex Dépraz, révélées lors de son audition. Il a toutes les qualités pour faire un excellent magistrat de 2<sup>e</sup> instance, et surtout a su faire preuve d'indépendance.

#### Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité, à l'élection de Monsieur Alex Dépraz comme juge à 100 % au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Chéserex, le 17 mars 2015

Le Président rapporteur : (signé) Jacques Ansermet

Le dossier du candidat est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent le consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.